

**2^{ème} assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
le mercredi 28 février 2024, à 19 h
au Collège des Compagnons
Salle Le Carrefour (A-112)
3643, avenue des Compagnons**

SONT PRÉSENT.E.S :

M.	Réal Jean	Président
M.	Louis Champoux	Vice-président
M ^{me}	Suzanne Roy	Secrétaire
M ^{me}	Andréa Giguère	Trésorière
M.	Daniel Laporte	Administrateur
M.	Marc Laporte	Administrateur
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur
M.	Jacques Pelchat	Administrateur
M.	Alexandre Perras	Administrateur
M ^{me}	Diana Polovei	Administratrice
M ^{me}	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy

II Y A QUORUM

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M ^{me}	Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
-----------------	--------------	--

EST ABSENTE:

Neuf citoyens.nes. sont présents.es.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Réal Jean ouvre la réunion à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réal Jean fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Inverser l'ordre des dossiers en cours pour commencer avec le projet résidentiel au 3786 chemin Ste-Foy, poursuivre avec la proposition du plan d'action et terminer les autres dossiers dans l'ordre proposé.

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 janvier	19 h 04
	• Affaires en découlant	
	d. Présentation de l'Espace citoyen	19 h 10
4.	Période d'information par la conseillère municipale	19 h 20
5.	Période de questions et commentaires du public	19 h 30
6.	Suivi des dossiers en cours	19 h 40
	• Projet résidentiel au 3786 ch. Ste-Foy	
	• Proposition de plan d'action (résolution)	
	• Améliorer la sécurité piétonne dans le quartier Pointe-de-Sainte-Foy et traverses	
	• Améliorer les infrastructures piétonnes devant le Carrefour de la Pérade (suivi et discussion)	
	• Bilan des 16 traverses piétonnes identifiées par le CQPSF (suivi)	
	• Recommandation pour accorder la limite de vitesse affichée avec la réglementation (résolution)	
	• Proposition en lien avec la sécurité routière (résolution)	
	•	
8.	Affaires internes	20 h 40
	• Correspondance (2 minutes)	
	• Secrétariat (frais de secrétariat) (3 minutes)	
	• Trésorerie (budget pour séance de travail (5 minutes)	
	• AGA 24 avril (10 minutes)	
9.	Divers	20 h 50
10.	Levée de l'assemblée	20 h 55

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-09

Sur proposition de M. Jean-Luc Lavoie appuyée par M^{me} Suzanne Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 JANVIER 2024.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Résolution CQPSF-CA-04 : proposée par Réal Jean
- Résolution CQPSF-CA-08 : appuyée par Louis Champoux

M^{me} Suzanne Roy apportera les modifications au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-10

Sur proposition de M. Alexandre Perras, appuyée de M. Marc Laporte, il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 24 janvier dernier avec les modifications proposées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DE L'ESPACE CITOYEN

Intégration du vivre ensemble : présentation de l'Espace Citoyen

Le président souhaite la bienvenue à Mme Danielle Bergeron, et l'invite à prendre la parole.

M^{me} Danielle Bergeron est responsable de l'Espace Citoyen et de son « annexe » le Café solidaire, situés à Place des Quatre-Bourgeois. Cet organisme est issu du Carrefour des Activités Territoriales et est rattaché au module du Vivre Ensemble. Il vise donc à susciter des rencontres et des échanges de citoyens, tant les nouveaux arrivants que les citoyens et citoyennes déjà installés. Il offre des ateliers d'aide à la francisation et à l'informatique, du référencement et des conférences sur des sujets variés dans le but de favoriser l'inclusion et l'adaptation de tous et toutes.

À l'Espace café solidaire, les contributions versées par les visiteurs sont volontaires.

De nombreux bénévoles et des partenariats avec la firme Café William de même qu'avec Trudel Alliance, propriétaire du Centre (location à faible coût) contribuent généreusement au succès de l'organisme. Le fait d'être installé dans un centre commercial favorise la visibilité et l'accessibilité des services pour les personnes qui fréquentent l'Espace.

L'Espace est ouvert du mercredi au vendredi (13h à 17h) et le samedi (11h à 16h).

Toutes les sommes amassées au Café solidaire sous forme de contributions volontaires sont remises aux organismes dédiés à l'aide alimentaire du secteur.

La page Facebook de l'Espace contient toutes les informations concernant son programme d'activités.

5. PÉRIODE D'INFORMATION PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Suivis de M^{me} Anne Corriveau :

- 16 janvier : M^{me} Anne Corriveau dépose un avis de proposition au conseil de ville pour que la Ville de Québec se montre favorable à la venue d'une équipe professionnelle d'une équipe de hockey féminin.
 - 20 février : le comité exécutif et le conseil de Ville se montrent favorables, mais c'est le rôle du promoteur. Il y a présentement 6 équipes dans la ligue et un des premiers matchs a attiré près de 13 000 personnes.
- Sommaire décisionnel pour le lancement de la démarche de participation publique pour le projet situé au 3786, chemin Ste-Foy. En atelier participatif : 88 citoyens en ligne, soirée d'écoute, les gens se sont exprimés, tout a été pris en note. La rencontre est enregistrée.
- 20 février : au conseil de Ville, lancement d'une démarche de participation publique pour la zone 34513CD (Requalification de la Place Quatre Bourgeois). Atelier participatif prévu pour le 14 mars. Trois conseils de quartier sont impliqués parce qu'il y a des zones contiguës.
- Reconnaissance des bénévoles : 29 mai, soirée au Centre Vidéotron, accepté par sommaire décisionnel. Inscription jusqu'au 10 mars (au lieu du 4 mars).
- Avis de motion au Conseil de Ville : enregistrement des chats devient obligatoire. Sera officialisé au prochain Conseil de Ville du 19 mars.
- Plage Jacques Cartier : les travaux avancent, phase 2 retardée à cause du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Interdiction de s'y rendre dû à la dangerosité du site. Les travaux ne devraient pas être prolongés au-delà de juin.
- Conseil d'arrondissement du 12 février : sur l'avenue des Compagnons, à côté du Centre d'hébergement du Boisé, modification de la réglementation pour le stationnement : côté ouest (permis pour 120 minutes) et côté est : stationnement interdit sauf avec permis.
- Bibliothèque Gabrielle-Roy : activités du 1^{er} au 3 mars annulées dû à la probable grève des employés.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Q1 : L'atelier participatif du 14 mars pour la Place Quatre Bourgeois est-il pour tous les citoyens ?

- R1 : M^{me} Sayana Khuon précise : oui, mais il faut s'inscrire. En présence seulement, au Centre de glaces.

7. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

- Projet résidentiel au 3786, chemin Ste-Foy

Première rencontre d'échanges avec les représentants de la ville et les promoteurs pour discuter de l'ampleur du projet et échange avec les citoyens. Tout ce qui s'est discuté est disponible sur le site web de la Ville, incluant les enregistrements. La ville et le promoteur ont reçu les questions et commentaires des citoyens.

Prochaine étape : Une consultation publique sera éventuellement tenue au conseil de quartier pour que les citoyens puissent s'exprimer sur un probable changement au zonage (trois étages permis alors que le promoteur souhaite en avoir 4; 8 logements permis alors que le promoteur en prévoit 60). Dossier à suivre.

- Proposition de plan d'action (résolution)

M^{me} Suzanne Roy présente le plan d'action préparé par l'ensemble des membres du conseil de quartier.

Un citoyen soumet que le boisé des Compagnons est à l'abandon et qu'aucun entretien n'y est fait.

M. Jean-Luc Lavoie répond que M. Denis Beaulieu va recevoir la confirmation d'une rencontre (dont la date n'est pas connue) avec le Centre de services scolaires et la direction du Collège des Compagnons

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-11

SUR UNE PROPOSITION DE MME SUZANNE ROY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS CHAMPOUX, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy adopte le plan d'action.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-12

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARC LAPORTE DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEXANDRE PERRAS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy félicite M^{me} Suzanne Roy pour son excellent travail dans la préparation du plan d'action et sa présentation magnifiquement illustrée.

Adoptée à l'unanimité.

M. Louis Champoux quitte la réunion

- Améliorer les infrastructures piétonnes devant le Carrefour de la Péraide (suivi et discussion) :

Communiqué envoyé le 26 janvier 2024. Repris par Le Soleil et Radio Canada. Le 24 février, la ville a répondu qu'une mise à niveau a été commandée pour illustrer clairement l'obligation des automobilistes de céder aux piétons.

Quelques améliorations ont été apportées mais sont jugées insuffisantes. Des améliorations devraient suivre au printemps avec la bonification du marquage.

- Bilan des 16 traverses piétonnes identifiées par le CQPSF (suivi) :

Février 2023, le conseil a reçu des réponses partielles de la Ville concernant les demandes pour 16 passages piétonniers. Elles sont versées au tableau des suivis des résolutions.

Décisions : grossir les panneaux, bonification du marquage pour utiliser la chaussée comme moyen d'avertissement. Les passages piétonniers doubles restent problématiques et le dossier est en suivi.

- Recommandation pour accorder la limite de vitesse sur le ch. Ste-Foy affichée avec la réglementation en vigueur :

1. Pas de nouveau. La carte interactive de la Ville de Québec indique que la limite de vitesse et le règlement fixant cette limite ne concordent pas. Il doit donc y avoir un changement dans le règlement ou dans l'affichage. M. Jacques Pelchat a appelé au 311. M^{me} Anne Corriveau suggère de ne pas faire de résolution, mais demande plutôt à M. Pelchat de lui envoyer un courriel sur le sujet.

2. Proposition en lien avec la sécurité routière (résolution) :

- Considérant que le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a soumis à de nombreuses reprises des résolutions demandant à la Ville de Québec d'agir eu égard à la protection des piétons qui empruntent les infrastructures routières et piétonnes du quartier;
- Considérant que les réponses de la Ville de Québec par l'entremise de son Service du Transport et de la Mobilité Intelligente (STMI) sont fréquemment tardives et peu orientées envers un mode de solution active;
- Considérant que la Ville de Québec favorise une mobilité active de tous ses citoyens;
- Considérant que la ville de Québec doit s'assurer que ses citoyens les plus vulnérables (les piétons) puissent emprunter son réseau routier en toute sécurité;
- Considérant que les traverses piétonnes pourraient bénéficier grandement d'une amélioration visuelle afin de sensibiliser les automobilistes à

l'importance de ralentir et à respecter le droit de passage des piétons tel que prescrit par le Code de la route du Québec;

- Considérant que la priorité accordée aux piétons n'est que rarement respectée par les automobilistes, que la surveillance et la présence policière sont relativement faibles;
- Considérant que nous sommes souvent témoins d'incidents dont certains sont mortels ou occasionnent des séquelles graves pour des piétons heurtés par des véhicules motorisés;
- Considérant que la vie et la sécurité de nos concitoyens sont essentielles et primordiales;
- Considérant le vieillissement de notre population et la présence d'enfants (près des écoles, des parcs et dans les rues) dans notre quartier et plus largement dans l'ensemble de la Ville ce qui implique conséquemment une présence accrue de personnes vulnérables sur notre réseau routier;
- Considérant que le même genre de résolution a fréquemment été présenté par plusieurs conseils de quartier.

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-13

SUR UNE PROPOSITION DE M. DANIEL LAPORTE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEXANDRE PERRAS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy demande que le directeur du STMI assiste à une rencontre du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy afin de faire une brève présentation de son département, de sa vision de la cohabitation entre les piétons et les véhicules motorisés, de la mission et des enjeux du STMI, des processus mis en place, etc. , de répondre aux questions du public et des membres du conseil de quartier, et ce, idéalement avant la pause estivale de 2024.

Il y a discussion sur la pertinence et la nécessité de présenter une deuxième proposition qui va dans le même sens qu'une résolution précédente, puis le vote est demandé.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES INTERNES

- Correspondance :
 - Inscription pour la soirée reconnaissance des bénévoles (inscription avant le 10 mars).
 - Bureau de projet du Tramway : les processus d'acquisition visant tous les types de transactions sont en suspens.
 - Invitation pour une présentation sur la qualité de l'air : des citoyens qualifiés (qualifications non précisées) sont invités à poser leur candidature pour participer à une commission sur la qualité de l'air. Candidature jusqu'à avril, puis un jury fera le choix. Début de la commission en septembre.

- Secrétariat :

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-14

SUR UNE PROPOSITION DE MME SUZANNE ROY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL LAPORTE IL EST RÉSOLU d'autoriser une dépense de 115\$ pour payer la secrétaire de soutien, M^{me} Martine Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

- Trésorerie : Le solde du compte est à 1187,02\$. Le chèque de la subvention de la Ville de Québec (1300\$) a été remis à Mme Andréa Giguère et sera déposé au compte.

Concernant les dépenses pour les rencontres de travail, des précisions sont apportées par M. Réal Jean : les dépenses raisonnables pour les rencontres de travail sont autorisées, mais il est préférable que les dépenses soient autorisées à l'avance.

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-15

SUR UNE PROPOSITION DE M RÉALJEAN, DÛMENT APPUYÉE PAR DANIEL LAPORTE, IL EST RÉSOLU d'autoriser une dépense de 30\$ pour la rencontre de travail de février.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQPSF-24-CA-16

SUR UNE PROPOSITION DE M. JACQUES PELCHAT DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL LAPORTE, IL EST RÉSOLU de rembourser à M. Réal Jean les frais de 30,96\$ pour la rencontre de travail de février. Le virement sera effectué par M^{me} Andréa Giguère.

Adoptée à l'unanimité

- AGA 24 avril :
 - Activité : présentation du projet de l'agrandissement à la communauté par la directrice de l'école.
 - Présentation du boul. Neilson est remis au prochain conseil.
 - M^{me} Andréa Giguère enverra le fichier de la trésorerie pour le rapport annuel.
 - Suggestion de M. Réal Jean : présenter l'ébauche de rapport annuel à la réunion du conseil de quartier du 27 mars.
 - M. Réal Jean a proposé lors d'un sondage des conseils de quartier d'avoir un espace sécurisé sur le serveur de la Ville pour les documents du conseil de quartier.
 - M. Jean-Luc Lavoie annonce que l'avis de convocation de l'AGA sera affiché dans les commerces du Campanile et que des cartes-cadeaux seront offertes en prix de présence par l'Association des gens d'affaires du Campanile.

9. DIVERS ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

- Modifications à la réglementation du fonctionnement du conseil de quartier : quels sont les règlements modifiés et à quelle date sont-ils en vigueur. M^{me} Sayana Khuon mentionne que les règlements sont déjà en vigueur. Les précisions sur les règlements modifiés suivront
- Page Facebook : ça va bien, on peut maintenant éviter les dérapages (annonces publicitaires) : il y a maintenant un filtre pour s'abonner et les publications doivent être autorisées avant d'être publiées.
- Diffusion du plan d'action : à diffuser sur Facebook et dans la page du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy du site de la ville de Québec.
- Commentaire d'un citoyen : Parc de la Pommerais, il y a une allée piétonnière qui relie le chemin Ste-Foy et la rue de la Pommerais. L'allée a déjà été déneigée, mais ne l'est plus. Le commentaire du citoyen est noté et il est dirigé vers le 311. M^{me} Andréa Giguère va aussi faire appel au 311 pour faire la demande.
- M^{me} Suzanne Roy mentionne qu'un citoyen a fait un commentaire sur Facebook mentionnant que la circulation est rapide devant l'école Filteau.
- M. Jacques Pelchat mentionne quant à lui que la lumière de piéton est très lente devant l'école du Campanile. Il constate une bonne amélioration à un endroit, coin Laudance et Ch. Ste-Foy, et déplore une détérioration à un autre, devant l'école du Campanile.
- On exprime le souhait d'obtenir une vision d'ensemble pour la sécurité du quartier plutôt que faire des demandes à la pièce.
- Évaluation de la rencontre : M. Alexandre Perras observe que même sans avoir officiellement nommé un gardien du temps, l'assemblée se déroule rondement et dans les temps impartis. Il note cependant que plusieurs interventions sont effectuées à des moments inopportuns.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Martine Gagnon, *révisé par M Réal Jean, M. Louis Champoux.*

M. Réal Jean, président

M^{me} Suzanne Roy, secrétaire